

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 1^{er} février 2021 en conférence téléphonique enregistré et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M. Steeve Michaud, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

Mme Rachel Tardif, conseillère au siège no 3, est absente, pour des raisons de santé.

M. François St-Laurent, conseiller au siège no 4, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-02-01-20

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Résolution numéro : 21-02-01-21

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-02-01-22

Lecture de la correspondance de janvier 2021.

DEMANDE DE L'ÉCOLE
CARNAVAL 25 FÉVRIER

Résolution numéro : 21-02-01-23

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs acquiesce à la demande de l'école de la source des Hauts Plateaux de Les Hauteurs pour un carnaval le 25 février prochain. Durant cette journée, les jeunes de l'école pourront glisser, patiner et faire de la raquette sur la propriété de la municipalité, tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les employés de la municipalité s'assureront que la glissoire soit aménagée sur la butte de neige près de la salle municipale. L'ouverture de la salle sera ouverte pour les jeunes.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 21-02-01-24

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 42 565.09 \$ et la liste des déboursés du mois de janvier 2021 au montant de 71 103.10 \$

Brandt (John Deere)	617.66 \$
DF Rouleau	379.82 \$
Groupe Bouffard inc.	3 968.77 \$
Steve Lévesque, tech en eau	97.50 \$
Matériaux Fidèle Lévesque	862.96 \$
M.R.C. de la Mitis	13 301.58 \$
Pièces d'auto Sélect	56.15 \$
Safety first inc.	385.11 \$
Tetra tech QI	22 076.34 \$
Urba Solutions	819.20 \$

TOTAL :	42 565.09 \$
----------------	---------------------

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

TEST D'ÉTANCHÉITÉ
POMPIER

Résolution numéro : 21-02-01-25

Il est proposé par M. Steve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fera faire les tests d'étanchéités pour les masques des pompiers à l'institut maritime du Québec à Rimouski. Le prix pour le test est de 50 \$ + 25 \$ par personne pour 9 pompiers + 50 \$ pour les frais de déplacement, donc un montant de 725 \$ plus taxe.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT ADMQ 2021

Résolution numéro : 21-02-01-26

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs renouvelle son adhésion avec l'ADMQ pour l'année 2021 au montant de 959.13 \$, avec les frais d'assurances

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION AUX CITOYENS ENDETTÉS CONCERNÉS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Résolution numéro : 21-02-01-27

Il est proposé par M. Emmanuel Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à la directrice générale d'informer par lettre recommandée, les propriétaires, que nous entreprenons les procédures de vente pour non-paiement de taxes de leur propriété.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
RIRL-2017-508 B : RÉALISATION COMPLÈTE
DES TRAVAUX

Résolution numéro : 21-02-01-28

Dans le cadre du projet RIRL – 2017 – 508 B, il est proposé par M. Jean-Rock Michaud de déclarer la réalisation complète des travaux pour ce projet. La municipalité des Hauteurs atteste que tous les travaux débutés en mai 2020 se sont terminés en décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU
REGISTRE FONCIER DE LA FIRME ÉVIMBEC LTÉE.

Résolution numéro : 21-02-01-29

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Évimbec Ltée en matière d'évaluation foncière a débuté le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité des Hauteurs, par la présente résolution, informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la municipalité des Hauteurs. Ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la municipalité des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

HÉBERGEMENT ÉQUIPEMENT HORS ROUTE

Résolution numéro : 21-02-01-30

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Hauteurs a déjà fait une résolution portant le no 18-05-07-121 pour demander l'hébergement des équipements hors route et a été envoyée à la MRC de La Mitis en mai 2018.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Hauteurs n'a jamais reçu de suivi de la part de la MRC de La Mitis, concernant le SUMI.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Hauteurs détient les espaces disponibles pour l'hébergement et les effectifs requis pour l'utilisation du SUMI.
POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à la MRC de La Mitis de prendre décision dans ce dossier et d'en avertir par écrit la municipalité des Hauteurs dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité.

CONTENEUR CHARGEMENT AVANT GROUPE BOUFFARD INC.

Résolution numéro : 21-02-01-31

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs prend entente avec le Groupe Bouffard inc. pour la collecte des conteneurs par chargement avant au tarif de 115\$ / heure.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-02-01-32

SUIVI INCENDIE : Suite au rapport d'Éric Steingue, mandaté par la MRC de La Mitis pour l'incendie, et que pour le moment aucune régie n'est créée. Dans un avenir rapproché, la municipalité devra prendre entente et signer des ententes inter municipal pour le bien et la sécurité de tous.

COMPTABLES : Nous avons été audités le 1^{er} février par les comptables de chez Malette. Si tout va bien, en principe nous devrions être en mesure de présenter les rapports financiers par la firme Malette le 1^{er} mars prochain, lors de la réunion du conseil.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-02-01-33

Rencontre de travail : Lundi le 22 février 2021 à 19 h, en présentiel ou au téléphone, selon les recommandations des mesures sanitaires en vigueur.

Séance ordinaire : Lundi le 1^{er} mars 2021 à 19 h, en présentiel ou au téléphone, selon les recommandations des mesures sanitaires en vigueur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-02-01-34

À 19 h 35 sur proposition de M. Emmanuel Bélanger, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très